

Jérémie BICHÜE

1542-1546 : UN JALON DANS L'HISTOIRE DE LA POÉSIE
RÉFORMÉE FRANÇAISE ?
L'EXEMPLE DE MAROT ET DE BEAULIEU

Le 3 août 1546, Étienne Dolet meurt supplicié place Maubert après quatre années de tourments judiciaires. Neuf jours plus tard, le 12 août 1546, le poète Eustorg de Beaulieu fait paraître sa *Chrestienne Resjouyssance*¹, recueil poétique au seuil duquel figure cette citation du psaume 119 (118) : « O Seigneur : ne me baille pas entre les mains de ceulx qui me calumpniaient² ». On aura peut-être reconnu l'une des devises de Dolet, fréquemment utilisée par lui à partir de 1542³. Le clin d'œil pourrait paraître anecdotique ou fortuit si Beaulieu, exilé en Suisse depuis 1537, n'entendait pas alors se présenter comme un poète réformé accompli, en confrontant son destin à celui de célèbres personnalités de la mouvance évangélique française⁴.

Mais plus qu'avec Dolet, c'est avec Clément Marot, en exil depuis la fin de l'année 1542 jusqu'à sa mort en 1544, que la comparaison s'impose. Tandis que le fugitif rechigne à se présenter publiquement comme un soutien de l'Église de Genève, espérant toujours le pardon de François I^{er} et un retour en France, Beaulieu accomplit sans hésiter l'idéal d'une réforme artistique qui passe, selon les mots de Véronique Ferrer, par une « révision du statut du poète [où le croyant est] vivifié par son engagement dans une démarche pénitente⁵ ». Ce changement est particulièrement visible dans ses chansons, qui constituent la partie la mieux étudiée de son œuvre⁶. On connaît moins en revanche les pièces qui garnissent la seconde section de la *Chrestienne Resjouyssance*, plus biographiques et intimement liées à l'actualité des troubles religieux du début des années 1540. Ce sont certaines de ces pièces que nous nous proposons d'étudier, pour tenter de montrer que la période 1542-1546 constitue un moment important ou au moins remarquable de notre histoire littéraire, où émerge une nouvelle image

¹ D'après la date qui figure sur la page de titre. [Genève, Jean Girard], 1546, in-8°, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek (80.M.74) [en ligne] : http://digital.onb.ac.at/OnbViewer/viewer.faces?doc=ABO_%2BZ18171340X.

² Ps. 119 (118). Le premier cahier n'est pas chiffré, la citation figure au verso du huitième feuillet. On la retrouve au f. [A1v] d'un autre ouvrage de Beaulieu, *L'Espinglier des filles*, Bâle, 1550, in-8°, Paris, BnF (ID2 12796).

³ En latin, « *Redime me Domine, a calumniis hominum* », ou en français, « Preserve moy, o Seigneur, des calumnies des hommes ». On la trouve par exemple au dernier feuillet de son édition des *Epistres familiaires de Marc Tulle Cicero*, Lyon, 1542, in-8°, Lyon, BM (Rés. 318287).

⁴ Le cas Dolet est problématique. Sans faire de l'homme un « protestant qui s'ignore » (C. Bocquet, « Étienne Dolet : vivre pour la traduction, mourir pour une traduction », *Étienne Dolet. 1509-2009*, éd. M. Clément, Genève, Droz, 2012, p. 148) ni un « martyr de la foi » (L. Febvre, *Au Cœur religieux du XVI^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1957, p. 215), nous nous contenterons dans cet article de rappeler son « activité évangélique soudaine » de l'année 1542 (*ibid.*, p. 213).

⁵ V. Ferrer, « La lyre protestante : Calvin et la réforme poétique en France », *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], 226.1, 2009, § 8 (<http://journals.openedition.org/rhr/7163>).

⁶ Voir par exemple la journée d'étude organisée par O. Millet et J. Gœury à Amiens le 17 novembre 2017 : « La *Chrestienne Resjouyssance* (1546) d'Eustorg de Beaulieu [...] », publiée dans la *Revue d'histoire du protestantisme* [en ligne], 3.3/4, 2018, p. 481-566 (<https://www.jstor.org/stable/i40220604>).

du poète réformé de langue française⁷, que Beaulieu espère incarner en dépassant le modèle marotique.

Nous étudierons d'abord l'épître que Beaulieu adresse à Marot lors de l'arrivée de ce dernier à Genève. Composée dans le contexte menaçant de l'année 1542, elle nous montre les efforts déployés pour convaincre le « Prince des Poetes » de s'adonner aux plaisirs d'une nouvelle sociabilité poétique pastorale, à l'abri des persécutions religieuses. En contrepoint, la production satirique de Beaulieu trace une autre route. En suivant au plus près ses évolutions dans la *Chrestienne Resjouyssance*, des premières saillies anticléricales jusqu'à la parution de la « Generalle Croisade » en 1546, violent texte antipapiste, on peut mesurer la radicalisation de Beaulieu, devenu en quelques années un polémiste zélé en première ligne des luttes confessionnelles de son temps.

1542 : ANNEE TERRIBLE

Huit ans après l'affaire des placards et le premier exil italien (1535-1536), poussé par le « mauvais vent⁸ » qui souffle sur le dos des suspects en hérésie, Clément Marot quitte de nouveau la France pour trouver refuge à Genève, en Savoie et en Piémont. Si, en 1536, François I^{er} a fait preuve de tolérance à l'égard des fugitifs en leur accordant les conditions favorables à un retour, le ciel s'assombrit dès la fin 1538. Un édit adressé au Parlement de Toulouse encourage la répression de ceux qui dissimulent des livres prohibés ou protègent les suspects⁹, édit bientôt suivi de deux autres (24 juin 1539, 1^{er} juin 1540) facilitant les poursuites¹⁰. La décennie 1540-1550 confirme cette tendance répressive. Entre 1540 et 1545 surtout, le nombre de suspects condamnés pour crime d'hérésie passe d'un à dix par mois, le nombre des condamnations à mort grimpe lui de 3 à 18. L'année 1546, *terminus ad quem* de notre étude, se distingue avec un pic de 124 inculpations annuelles menées par le Parlement de Paris¹¹.

La fin de l'année 1540 laissait pourtant entrevoir une accalmie. Aucun édit sur la question hérétique n'est promulgué entre ce moment et le mois d'août 1542, raison pour laquelle on assiste à un regain d'actions prosélytes dans le milieu intellectuel et évangélique. Les sermons audacieux de François Landry, curé proche de Marguerite de Navarre¹², la publication en

⁷ L'expression doit être maniée avec précaution. Comme le rappelle J. Gœury, il n'existe pas de stabilité absolue ni du point de vue doctrinal ni du point de vue poétique chez ceux que l'on pourrait considérer comme des « poètes protestants » (J. Gœury, « Une 'Muse Prétendue Réformée' ? », *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], vol. 226, n° 1, 2009, § 2 : <http://journals.openedition.org/rhr/7203>). Voir également, du même auteur, *La Muse du consistoire. Une histoire des pasteurs poètes des origines de la Réforme jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes*, Droz, 2016, p. 13-19.

⁸ « [...] ce mauvais vent qui court/ T'auroit il bien poulé hors de la Court ? ». La question, tirée de l'épître « À ceux, qui après l'Épigramme du beau Tetin, en firent d'autres », est adressée en 1536 à Mellin de Saint-Gelais (C. Marot, *Œuvres complètes*, éd. F. Rigolot, Paris, Flammarion [GF], 2007-2009, t. I, p. 419). Cette édition sera désormais abrégée *OCI* ou *OCII*.

⁹ N. Weiss, « Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme sous François I^{er}. Édit contre les luthériens adressé de Paris, au Parlement de Toulouse le 16 décembre 1538 », *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (SHPF)*, 38.2, 1889, p. 70-74.

¹⁰ Les possibilités d'appel sont réduites, le crime d'hérésie associé à celui de lèse-majesté et les complices des suspects encore plus activement traqués. N. Weiss, « [...] Édit général contre les luthériens donné à Paris, le 24 juin 1539 », *Bulletin historique et littéraire de la SHPF*, 38.5, 1889, p. 238-243.

¹¹ W. Monter, « Les exécutés pour hérésie par arrêt du Parlement de Paris (1523-1560) », *Bulletin historique et littéraire de la SHPF*, 142, 1996, p. 191-224. Les statistiques données p. 200-201 font de la France l'un des pays européens les plus actifs dans la condamnation de l'hérésie entre 1540-1555.

¹² Le personnage et ses engagements (critique de la confession, méfiance vis-à-vis de la dévotion aux saints, refus de célébrer la messe...) sont étudiés par N. Weiss, « Épisodes de la Réforme à Paris : maître François Landry curé de Sainte-Croix en la Cité sous François I^{er} et Henri II (1540-1557) », *Bulletin historique et littéraire (SHPF)*, 37.5, 1888, p. 241-262.

français de l'*Institution de la religion chrétienne* de Calvin en 1541 sont les indices d'un courage retrouvé. La production religieuse d'Étienne Dolet est bien dans l'air du temps. Au catalogue de la Doloire figurent ainsi, pour l'année 1542, des traductions bibliques en langue française comme celle du *Nouveau Testament*, celle des *Livres de Salomon* ou encore des psaumes (Marot). À celles-ci s'ajoutent des publications plus risquées comme l'*Exhortation à la lecture des saintes lettres* (Girard Roussel ?), les sermons des *Epîtres et évangiles des cinquante et deux dimanches de l'an* (Jacques Lefèvre d'Étaples), ou encore le *Brief Discours de la République françoise desirant la lecture des livres de la Sainte Escripiture luy estre loisible en sa langue vulgaire* (anonyme)¹³. La relative liberté de ton qui règne alors conduit ainsi M. A. Screech à considérer l'année 1542 comme « celle où eut lieu la dernière tentative pour gagner François I^{er} à l'idée d'une réforme en France¹⁴ ». En effet, l'acharnement des Parlements à débusquer les protestants, la publication d'une liste d'ouvrages interdits par la Sorbonne, l'incarcération puis la condamnation de Dolet à la fin juillet/début août 1542¹⁵ sont le signe d'une intransigeance accrue envers les positions jugées contraires à la foi catholique. Les statistiques établies par William Monter confirment que l'année 1542 constitue un sinistre jalon, puisque la moyenne mensuelle des condamnations passe brusquement d'une à trois.

Il est délicat de se prononcer avec certitude sur les raisons qui ont poussé Marot, comme de nombreux autres Français¹⁶, à se réfugier en terre helvétique. La liste des ouvrages condamnés par les théologiens de la Sorbonne, établie à partir de Noël 1542, fait figurer le nom du poète au titre de quatre livres¹⁷. Marot se sentait-il déjà menacé dès l'été ou l'automne ? Genève est en tout cas atteinte à la fin du mois de novembre¹⁸ et l'on trouve des indices de la présence de Marot dans la ville jusqu'à la fin 1543¹⁹. Il est possible qu'il ait

¹³ Liste non exhaustive. Les notices des ouvrages publiés entre 1541 et 1542 figurent dans le complément bibliographique établi par G. Morisse dans *Étienne Dolet. 1509-2009*, p. 456-471. Sur le projet de publication par Dolet du *Nouveau Testament* en 1542 (édition perdue), voir G. Defaux, « “À l'enseigne du Rochier” : Étienne Dolet, Guillaume Rouillé et la Bible “Sabon Constantin” de 1544 », *French Forum*, 22.1, 1997, p. 34, n. 28. Enfin, sur l'étonnant changement qui s'opère entre 1541 et 1542 dans le catalogue de Dolet, nous renvoyons au chapitre « Un cas désespéré ? Dolet propagateur de l'Évangile » de l'ouvrage de L. Febvre, *Au cœur religieux du XVI^e siècle*, p. 191-209.

¹⁴ M. A. Screech, *Marot évangélique*, Genève, Droz, 1967, p. 44 pour cette citation et les informations qui suivent.

¹⁵ On reproche à Dolet d'être « impye, scandaleux, scismaticque, hereticque, fauteur et deffenseur des hereticques et erreurs, pernicious à la chose publique » (*Documents d'archives sur Étienne Dolet*, éd. C. Longeon, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1977, p. 29).

¹⁶ Comme le rappellent G. Berthon et E. Doudet, la décennie 1540-1550 constitue un pic d'émigration des Français à Genève : « Le recueil Grenet : collection poétique, pratiques littéraires et réseaux culturels (Genève, XVI^e siècle) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance (BHR)*, t. 82, 2020, p. 424, n. 17.

¹⁷ Néanmoins, pour un ouvrage au moins (le *Sermon du bon et du mauvais pasteur*) la paternité de Marot est douteuse. Voir à ce sujet G. Berthon, *Bibliographie critique des éditions de Clément Marot (ca. 1521-1550)*, Genève, Droz, 2019, 1541/1 bis, p. 561-562. Toutes les références aux éditions marotiques jusqu'en 1550 seront données suivant le format adopté dans cet ouvrage.

¹⁸ Sur le second exil et les dernières années de Marot, outre l'ouvrage de M. A. Screech, *Marot évangélique*, p. 40-47, nous renvoyons à celui de C. A. Mayer, *Clément Marot*, Paris, Nizet, 1972, chap. 8 « Second exil et mort », p. 477-516, ainsi qu'à ces différents travaux : Y. Giraud, « Le testament poétique de Marot : l'épître *À un sien amy* », *Réforme Humanisme Renaissance*, 8, 1978, p. 3-11 ; H. P. Clive, « Who Was Clément Marot's Savoyard Friend ? », *BHR*, 47.2, 1985, p. 415-420 ; C. A. Mayer, « Le séjour de Marot en Savoie », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 88.6, 1988, p. 1035-1046 ; D. Wursten, *Clément Marot and Religion. A Reassessment in the Light of his Psalm Paraphrases*, Leyde-Boston, Brill, 2010, p. 393-400. La date de novembre est justifiée par une lettre de Calvin à Viret rédigée aux alentours du 8 décembre, qui mentionne la présence de Marot à Genève. Sa transcription est donnée par A.-L. Herminjard dans son édition de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, Genève-Paris, H. Georg-G. Fischbacher, 1866-1897, t. 8, p. 215-220.

¹⁹ Le départ de Genève a lieu après le 15 octobre, date à laquelle Calvin réclame au Conseil une pension pour Marot (transcription par Mayer dans *Clément Marot*, p. 503). Selon toute vraisemblance, Marot n'a pas pu quitter la ville avant le mois de décembre 1543, puisque son nom est cité dans une affaire de jeu examinée par le

effectué durant cette même période un ou plusieurs séjours en Savoie. Dans une épître probablement composée au début de l'année 1543, il sollicite l'aide et espère l'accueil du président du Parlement de Savoie à Chambéry, Raymond Pellisson²⁰. Dans une autre datée de la même année, il exprime le plaisir qu'il eut à fréquenter le cercle littéraire du protecteur et poète Angelon de Bellegarde dans les environs d'Annecy²¹, mais nous ignorons à quelle période cette rencontre a pu avoir lieu²². C'est en tout cas quelque part entre novembre 1542 et la fin 1543 qu'on peut situer la composition de l'épître qu'Eustorg de Beaulieu adresse à « Clement Marot, Poete du Roy, pour lors resident à Geneve », même s'il vaudrait mieux la faire remonter au début de l'exil pour comprendre la joie qu'éprouve l'auteur de la *Chrestienne Resjouyssance* à voir ce célèbre collègue se rapprocher de lui.

Beaulieu, probablement né près de Cahors à la fin du XV^e siècle, n'a en effet pas attendu les orages de 1542 pour gagner la Suisse, où il réside depuis le 1^{er} mai 1537²³. Ce musicien de carrière, qui se revendique parfois prêtre, a vécu de ses fonctions de maître de musique, de précepteur, de courrier et de secrétaire. Passé par Tulle et par Bordeaux entre 1529 et 1534, c'est à la faveur de son séjour à Lyon entre 1535 et 1537 qu'il fait publier son recueil le plus connu, *Les Divers Rapportz*²⁴. Cet ouvrage, tout comme sa participation au concours des blasons anatomiques du corps féminin, initié par Marot à la même période²⁵, signent le début de sa carrière littéraire, modeste au demeurant, car le poète semble s'être mal intégré aux réseaux de son temps, qu'ils soient urbains ou auliques. Dans une épître adressée à Marguerite de Navarre, il dit son admiration pour le *Miroir de l'ame pecherresse*, ce qui nous inviterait à le rattacher au réseau évangélique de la sœur du roi, avec prudence toutefois²⁶. Le départ pour la Suisse confirme sa vocation spirituelle. À Lausanne, il suit des études de théologie avant d'être nommé pasteur en mai 1540, fonction qu'il exercera à Thierrens et Moudon jusqu'en 1547. C'est fier de ce titre que Beaulieu, « Jadis Prestre, Musicien et Organiste : en la faulce Eglise Papistique, et depuis, par la misericorde de Dieu, Ministre Evangelique » s'adresse à Marot pour lui vanter les charmes de sa nouvelle vie pastorale.

LA FAMILIARITÉ CHAMPÊTRE DE L' « EPISTRE A CLÉMENT MAROT »

Dans cette épître familière en vers, Beaulieu rappelle les liens anciens qui l'unissent à son destinataire, à commencer par la proximité de leurs deux fiefs français, qu'il voit comme l'annonce de leurs retrouvailles imminentes :

Frere et amy et voisin tout ensemble :
Loué soit Dieu, qui par Christ nous assemble

Consistoire entre le 18 et le 20 décembre. Les pièces de l'interrogatoire figurent dans P. Pidoux, *Le Psautier huguenot du XVI^e siècle*, Bâle, Baerenreiter, 1962, t. 2, p. 23-24.

²⁰ « Las, cher Seigneur, depuis trois mois en çà,/ De France ai pris mon chemin par deçà » (*Les Épîtres*, éd. G. Berthon, J.-C. Monferran, Paris, Gallimard [Poésie], 2021, p. 255, v. 35-36).

²¹ *Ibid.*, « Épître à un sien amy », p. 252, v. 21-22 : « Que plût à Dieu que l'occasion j'eusse/ Qu'auprès de toi user mes jours je pusse ».

²² G. Berthon et J.-C. Monferran notent que cette épître, comme la précédente, aurait aussi bien avoir pu être composée au moment du départ de Genève. Pour une présentation synthétique des différentes hypothèses, voir leur édition des *Épîtres*, p. 465 et p. 467-468.

²³ Nous nous appuyons ici et dans les lignes qui vont suivre sur les informations contenues dans *La Muse du consistoire*, p. 122-135. Une biographie étendue de Beaulieu est fournie dans *Les Divers Rapportz*, éd. M. A. Pegg, Genève, Droz, 1964. On consultera également l'ouvrage fondateur de H. J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu. A disciple of Marot. 1495(?) - 1552*, Lancaster (Pa.), Press of the New Era Printing Co., 1918 (fac-similé, New-York, AMS Press, 1966).

²⁴ *Les Divers Rapportz* [...], Lyon, Pierre de Sainte-Lucie, 1537, in-8°.

²⁵ *Blasons anatomiques du corps féminin et contreblasons*, éd. J. Gœury, Paris, Flammarion, GF, 2016, p. 252.

²⁶ Comme l'a remarqué J. Gœury, *La Muse du consistoire*, p. 124 ; *Divers Rapportz*, p. 268-269.

Comme assembla jadis aux champs dehors
Le mien Beaulieu huit lieux près ton Cahors²⁷.

Puis, déplorant sa récente solitude, Beaulieu se réjouit d'avoir pour voisin celui qu'il considère comme l'un de ses proches : « Car cinq ans a qu'ay esté en soucy/ Pour y trouver aulcun de mon lignage,/ Ou (pour le moins) gens de mon voisinage. » (p. 204). Aux sens usuels des termes « lignage » (la famille de sang) et de « voisinage » (les proches habitants) s'ajoute une connotation spirituelle, grâce à laquelle Beaulieu se présente tout à la fois comme le parent, le compatriote et le coreligionnaire de Marot. Portée par cette polysémie, l'évocation émue du terroir perdu (« jadis aux champs dehors ») conduit à la promesse d'un nouveau havre en forme de *locus amœnus* réformé. Au milieu d'un village « Tout circundé d'arbres, fucille et ramage » où l'on n'entend « [...] que cors de pastoureaux », loin de ces « grands Palays et Courtz » que Clément a eu raison de délaisser, Beaulieu se peint en chancre évangélique :

Souvent aussi je pren du croc ma Harpe,
Et te la pendz à mon col en escharpe :
Pour y jouer et Psalmes et Chansons
Selon que Dieu m'a instruit en leurs sons²⁸.

Suivant l'idée directrice de « resjouyssance » chrétienne, ces vers bucoliques, dans lesquels affleure l'intertexte virgilien, expriment avec bonheur l'idéal de la vie spirituelle et poétique qui suit la conversion, et annoncent les descriptions idylliques des bords du lac Léman que l'on trouvera plus tard chez Louis des Masures (1515-1574)²⁹. Cependant, en 1542, Beaulieu a en tête deux célèbres églogues marotiques, l'« Eglogue au Roy sous les noms de Pan et Robin » et la « Complaincte d'un Pastoureau Chrestien³⁰ ». Dans cette dernière, un mélancolique pastoureau regrette le temps où il pouvait chanter sans contrainte les louanges de Pan, à présent que le menacent des « pasteurs plus cruelz que les Gethes³¹ » :

À ce propos ma musette pendue
Est à un croc inutile rendue.
Musette dy, laquel au moindre son
Souloit jadis dresser une chanson
245 Que je sonnoys, d'un si ardent courage
Qu'à ce hault son ceux de nostre village
Saillaient plus dru, plus legier et plus viste
Que ne fait pas le lievre de son giste
Quand, par veneurs et courantes levrieres,
250 Est poursuivy en ces larges bruyeres ;

²⁷ *Chrestienne Resjouyssance*, p. 204. Beaulieu passe pour être le fils cadet du seigneur de Beaulieu-sur-Ménoire (*La Muse du consistoire*, p. 122, en particulier n. 196).

²⁸ *Chrestienne Resjouyssance*, p. 205-206 pour cet extrait et les trois précédents.

²⁹ Voir ses *Poemata* de 1574, Bâle, [Thomas Guarin], in-8°, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek (37.M.35), f. 45v-46r. Selon les mots d'O. Millet, Louis des Masures découvre dans le paysage « un idéal de christianisme épuré et biblique, dont le primitivisme trouve ses résonances les plus justes dans les couleurs idéalistes et pleines de douceur du primitivisme arcadien, ou élyséen, de Virgile » (« Conversion religieuse et imitation virgilienne : les deux *Elogæ* de Louis des Masures », *Nouvelle Revue du XVI^e siècle*, 4, 1986, p. 67-85, et surtout le passage cité et traduit à la p. 80).

³⁰ Si cette dernière est bien de Marot. Sur la paternité fort probable, mais pas encore totalement prouvée, de ce texte, consulter F. Higman, « *La Complaincte d'ung pastoureau chrestien et Le Riche en pauvreté* dans leur contexte : vrai ou faux Marot ? », *Clément Marot « Prince des poètes français » 1496-1996, Actes du Colloque international de Cahors en Quercy, 1996*, éd. G. Defaux, M. Simonin, Paris, Champion, 1997, p. 405-416.

³¹ En référence aux *Tristes* d'Ovide et au peuple des Gètes (par exemple, III, 3, 5-6).

[...]
 Mais maintenant noz harpes et musettes,
 Noz flageoletz et douces espinettes
 Sont à repos ; et plus n’y a celuy
 260 D’entre Bergiers qui osast aujourd’huy
 Une chanson sur la harpe sonner
 Et en ton loz la musette entonner³².

La lecture traditionnelle de cette allégorie reconnaît Marot sous les traits du pastoureau, et Dieu (parfois François I^{er}) sous ceux de Pan³³. Quant aux cruels pasteurs, Gérard Defaux y voyait les autorités condamnant la traduction et le chant des psaumes en français³⁴. Aussi n’est-ce peut-être pas un hasard si l’image affligée de la « musette pendue » à un croc est remplacée chez Beaulieu par celle de la harpe dont on se saisit, inspiré, pour chanter la gloire de Dieu à l’abri des persécuteurs.

Dans les églogues marotiques, le plaisir de la composition poétique est souvent un plaisir partagé. La « Complaincte » évoque ainsi des « Bergiers » rivalisant harmonieusement au sein d’un même « village » (v. 245-247), tandis que l’« Eglogue au Roy » présente la musique et le chant comme le résultat d’un échange ludique :

Une aultresfoys, pour l’Amour de l’Amye,
 À tous venants pendency la challemye
 Et ce jour là, à grand peine on sçavoit
 Lequel des deux gagné le prix avoit :
 Ou de Merlin, ou de moy³⁵.

Cet extrait reflète une conception collective de la création littéraire à la mode sous François I^{er} et sur laquelle s’appuie Beaulieu pour fantasmer « un nouveau pourpris, avatar du Parnasse de la cour de France³⁶ » en terre helvétique. En reprenant à son compte le cadre pastoral des églogues marotiques, et en invitant Marot à le rejoindre en son propre village où résonnent à nouveau le chant des pastoureaux, Beaulieu évoque les charmes consolatoires d’une sociabilité poétique évangélique qui ressusciterait le plaisir du partage et de l’émulation :

Or voy là donq, frere, comment je passe
 Mon temps aux champs alors que je me lasse.
 Et de cellà suis prest te faire part,
 Quant te plaira de venir ceste part³⁷.

³² OCII, p. 529-530, v. 241-250 et 257-262.

³³ C’est celle de F. Rigolot (*ibid.*, p. 739, n. 197) et avant lui de F. Higman. Si le style constitue un argument non négligeable, c’est surtout la ressemblance avec la situation de Marot lors de son second exil qui rend l’attribution tentante.

³⁴ C. Marot, *Œuvres poétiques*, Paris, Classiques Garnier, t. II, p. 1279, n. 16.

³⁵ OCII, p. 270, v. 149-153.

³⁶ N. Mueggler, « *Bon pays de France* ». *Enjeu national et joutes poétiques sous le règne de François I^{er}*, Genève, Droz, 2023, p. 304.

³⁷ *Chrestienne Resjouyssance*, p. 206. Comme l’a bien montré T. Debbagi Baranova (« Chantans et resonans en vostre cœur au Seigneur » : la Réformation selon Eustorg de Beaulieu », *Revue d’histoire du protestantisme*, 3/3-4, 2018, p. 493), Beaulieu conçoit le succès de la Réforme comme le fruit d’une entreprise collective, raison pour laquelle il ne cesse de mettre en scène dans son recueil des relations familières avec ses frères en religion. En témoigne la multiplication des destinataires dans les chansons de la *Chrestienne Resjouyssance*, mais aussi la forme poétique du « Dieu Gard » qui se trouve dans la seconde partie de l’œuvre. Parce que cette dernière relève à la fois de la salutation et de la propitiation, elle revêt une fonction communautaire essentielle à l’affermisssement de la nouvelle Église.

En 1542, Beaulieu n'est pas le seul à tenir un tel discours. Ce même idéal communautaire anime les vers du poète pasteur Mathieu Malingre, auteur d'une épître à Clément Marot en date du 2 décembre 1542³⁸. Après avoir convié le récent exilé à demeurer « en paradis terrestre », il s'exclame : « Bien soit venu le Poete Franceoys/ Qui d'un seul Dieu a fait et fera choix³⁹ », puis déroule une longue liste de personnalités réformées prêtes à soutenir Marot.

Malingre fut plus heureux que Beaulieu – lequel n'a jamais obtenu de réponse –, puisqu'il est gratifié de deux épigrammes, timides, qu'il fera paraître à la suite de sa propre épître en 1545. C'est que Marot semble davantage préoccupé par la cour des Valois que par son rattachement ostensible aux cercles lettrés de la Suisse protestante. Certes, les sources attestent de contacts avec Calvin, et nous montrent le poète désireux de poursuivre sa traduction du psautier. Après la vague de publication des trente premiers psaumes entre 1539 et 1542, Marot s'attelle, durant son second exil, à la traduction de dix-neuf chants supplémentaires, ainsi qu'à la traduction du Cantique de Siméon⁴⁰. Néanmoins, l'épître dédicatoire « Aux Dames de France », qui figure dans l'une des éditions de 1543, prend soin de rattacher les psaumes du « Vrai Dieu d'amour, non variable⁴¹ » à la querelle des Amies, un débat ludique qui anime alors la cour de France⁴². Ainsi Marot continue-t-il d'emprunter la voie intermédiaire qui le caractérise, préférant toujours tourner ses regards vers les dames de la cour – certes pour mieux les inciter à chanter de « saintes chansonnettes » – que d'approuver explicitement le zèle de Genève⁴³. La lecture de la *Chrestienne Resjouyssance* révèle à l'inverse l'image d'un homme ayant réalisé une conversion religieuse et poétique totale. Cette radicalisation, perceptible dès le titre de l'œuvre et justifiée dans l'avant-propos, est particulièrement sensible dans la seconde partie du recueil. La satire y occupe une place cruciale. En mettant en scène le passage d'une critique anticléricale modérée à de véhémentes attaques antipapistes, Beaulieu entend se présenter, sous le regard de Calvin, comme le bras armé de la Réforme.

CALVIN, BEAULIEU ET LA « GENERALE CROISADE »

On sait que Jean Calvin a supervisé de manière régulière les traductions des psaumes par Marot, dont il souhaitait qu'elles animent la liturgie réformée en langue française⁴⁴. La

³⁸ *L'Épître de M. Malingre, envoyée à Clément Marot : en laquelle est demandée la cause de son departement de France. Avec la responce dudit Marot*, Bâle, Jacques Estanges, 1546, in-8°, Paris, BnF (Rés. Ye 4367). L'étude la plus complète sur cette épître est celle de F. Higman, « *La Complainte d'ung pastoureau chrestien et Le Riche en pauvreté* dans leur contexte : vrai ou faux Marot ? ».

³⁹ *L'Épître de M. Malingre*, f. A7v pour cette citation et celle qui précède.

⁴⁰ Le tout verra le jour chez Jean Girard entre le printemps et l'été 1543. Les registres du Conseil font état, à la date du 9 juin 1543, d'une autorisation de publication pour une traduction des *Psaumes*. On pourra la consulter dans M. A. Screech, *Marot évangélique*, p. 46. Nous n'avons pas conservé d'exemplaire de ce projet d'édition (Berthon 1543/1). La seconde édition des psaumes par Jean Girard a probablement été publiée au mois d'août (in-4°, Paris, Bibliothèque de la SHPF, cote A 273). On peut en effet imaginer, avec Guillaume Berthon, que la date du 1^{er} août, qui figure à la fin de l'épître « aux Dames de France » publiée en sus correspond à l'achèvement d'imprimerie de l'ensemble de l'ouvrage (Berthon 1543/2). Pour une présentation des différents témoins manuscrits et imprimés de ces traductions, voir l'article de D. Wursten « Did Clément Marot really offer his Trente "Pseaulmes" to the Emperor Charles V in January 1540 ? », *Renaissance Studies*, 22.2, 2008, p. 240-242.

⁴¹ C. Marot, *Les Épîtres*, p. 251.

⁴² Le lien est établi par J.-C. Monferran et G. Berthon, *Les Épîtres*, p. 463. Sur cette querelle, nous renvoyons au travail de N. Mueggler, « *Bon pays de France* », p. 477 et suivantes.

⁴³ Théodore de Bèze dit de Marot qu'il ne put « assubjectir sa vie à la reformation de l'Évangile » (*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, éd. G. Baum, E. Cunitz, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1974, t. 1, p. 50).

⁴⁴ Pour plus de précisions, voir O. Millet, « Marot et Calvin : chanter les psaumes », *Clément Marot « Prince des poètes français » 1496-1996*, p. 464-465.

publication de préfaces (signées ou non de son nom) entre 1539 et 1543⁴⁵, son investissement dans la traduction, ainsi que son influence dans le choix des mélodies, prouvent l'attention qu'il portait au projet⁴⁶. On sait moins que le théologien a également considéré d'un œil plutôt favorable les tentatives de Beaulieu, à savoir une traduction en vers d'épîtres pauliniennes et une traduction des psaumes⁴⁷. Hélas, aucun de ces travaux n'est parvenu jusqu'à nous. Seule a vu le jour la *Chrestienne Resjouyssance*, dont la première partie se présente comme un chansonnier à usage des fidèles, mais non comme un psautier. Le musicien de formation s'illustre en proposant, en plus des chansons inventées selon la technique du *contrefactum*, des mélodies originales pour certains textes⁴⁸. Cependant, comme l'a souligné Julien Gœury, le tout n'a pas l'originalité de la paraphrase marotique et peut être rétrospectivement considéré comme un pis-aller face à la publication avortée de ses traductions sacrées⁴⁹.

Est-ce parce que ce dernier projet n'a pu aboutir que l'écriture satirique occupe une place croissante dans l'œuvre de Beaulieu ? Cette production remarquable et peu étudiée dessine en tout cas à la fin de la *Chrestienne Resjouyssance* l'itinéraire d'une poésie de plus en plus militante qui sort des ornières marotiques. La seconde partie du recueil s'ouvre ainsi par six pièces versifiées aux titres provocateurs (p. 168-177) :

- « L'Oraison des ydolâtres, pour dire à leur dieu, fait de paste »
- « Les articles de la foy : du dict Dieu de paste »
- « La coppie de l'Instrument et memorial de la perte du dieu des freres Jacoppins de Lyon, qui fut l'an mille cinq cens trente et six, et le vingt et deuxiesme jour du moys de Juillet. Estant le Roy de France : François premier de ce nom (et toute sa court) au dict Lyon » avec la mention finale « Donné par coppie, par moy M. Pierre de Cornibus, notaire apostatique »
- « Dixain sur le dict propos »
- « Epitaphe du dict Pierre de Cornibus, notaire sus dict »
- « Brief recit du train des Prelatz Papistiques, et du proffit qu'ilz font au monde ».

Le point commun à tous ces textes, sauf le « Brief recit du train des Prelatz », est leur dimension parodique : parodie de prière (« Oraison »), de points dogmatiques (« articles de la foy »), d'acte juridique (« Instrument et memorial ») ou encore d'inscription funéraire (« Epitaphe »). Après une cinquantaine d'épîtres et d'épigrammes portant sur des sujets variés, le recueil s'achève sur une nouvelle parodie, en prose cette fois, plus étendue et plus virulente (p. 215-227) :

⁴⁵ Comme celle qui accompagnait certainement l'édition Girard (Berthon 1543/1), en date du 10 juin, mais connue par des rééditions postérieures (Berthon, *Bibliographie critique*, p. 280, n. 46).

⁴⁶ La publication strasbourgeoise de 1539, *Aulcuns pseaulmes et cantiques mys en chant*, comporte cinq traductions de la main de Calvin lui-même. Par ailleurs, c'est lui qui, en avril 1543, charge le compositeur Guillaume Franc d'associer de nouvelles mélodies aux poèmes de Marot (O. Millet, « Marot et Calvin : chanter les psaumes », p. 466.)

⁴⁷ Une lettre de Viret en date du 11 mars 1545 informe Calvin du projet de Beaulieu, à quoi Calvin répond : « J'aurais certes préféré qu'il prît en charge la traduction d'autres psaumes que ceux qui l'avaient déjà été par Marot. Mais je ne m'opposai pas pour autant à cette publication ». Les deux extraits sont cités et traduits du latin par J. Gœury dans *La Muse du consistoire*, p. 128, n. 219 et 220.

⁴⁸ Sur les 160 chansons, 121 sont des *contrafacta*, 39 des compositions originales pour le texte et la mélodie. La notation ne figure pas dans le recueil, mais Beaulieu en annonce la parution prochaine : « Lequel chant ainsi composé j'espere avec le temps, s'il plaist au Seigneur (et si je trouve un imprimeur commode) communiquer publiquement à toute l'Eglise » (*Chrestienne Resjouyssance*, p. 89). Si cette édition a existé, nous n'en n'avons pas retrouvé la trace.

⁴⁹ J. Gœury, *La Muse du consistoire*, p. 135 : « Marginalisés, voire disqualifiés pour de multiples raisons, qui ne tiennent pas forcément à l'intransigeance de Calvin, M. Malingre et E. De Beaulieu vont devoir s'en tenir à une 'sous production' lyrique, fidèle à l'ancienne tradition ». J. Gœury envisage que la réputation de Beaulieu, auteur de blasons du pet, du cul et de la vesse alors encore en circulation, a nui à la crédibilité du projet (*ibid.*, p. 129).

La Generalle Croisade, anciennement donnée, et despuis nouvellement confirmée par nostre saint Pere. Avec plusieurs grandz privileges, pardons et indulgences à perpetuité comme on pourra veoir cy après⁵⁰.

Jusqu'à preuve du contraire, Beaulieu en est bien l'auteur, même si l'on ne peut totalement exclure qu'il s'agisse là de l'œuvre d'un autre, insérée par Girard à la fin de la *Chrestienne Resjouyssance*. On pourrait même avoir affaire à une traduction, à l'image du *Mandement de Jesus Christ*, texte d'origine allemande justement paru chez Girard en 1544⁵¹. Néanmoins, le rattachement explicite de la « Generalle Croisade » à la seconde section du recueil, que ce soit au sommaire ou dans la table des matières, laisse peu de place au doute, à plus forte raison dans un recueil où s'exprime une si forte conscience d'auteur. À notre connaissance, il s'agit là de la première publication d'un texte qui s'inscrit parfaitement dans le prolongement des premières parodies versifiées que nous venons d'évoquer.

La datation de l'ensemble de ces pièces s'avère délicate. L'épithaphe de « Pierre de Cornibus⁵² » nous ramène selon toute vraisemblance à l'année 1542, mais la date du 22 juillet 1536 mentionnée dans « Les articles de la foy : du dict Dieu de paste » tend à prouver que cette dernière pièce au moins a été composée à une date précoce, alors que Beaulieu n'était pas encore passé en Suisse et qu'il se contentait de publier des attaques plus tempérées dans ses *Divers Rapportz*. Cela signifie, comme l'affirme Julien Gœury, que le poète conserve pour lui ces pièces qu'il juge devoir être publiées dans un autre cadre⁵³. De fait, leur publication en 1546 montre que Beaulieu entend désormais faire entendre sa voix au sein de la production polémique réformée, et surtout calvinienne, alors en pleine effervescence. La répartition chronologique des imprimés polémiques de Calvin (rééditions et traductions incluses) entre 1531 et 1564, établie par Nathalie Szczech, fait justement apparaître les années 1544-1545 comme les plus actives (avec 1550-1551 et après 1561⁵⁴), confirmant le constat dressé ailleurs par Jean-François Gilmont :

Durant les premières années qui suivent son retour à Genève, le rythme de parution des pamphlets polémiques est spécialement élevé : quatre en 1543, quatre en 1544, deux en 1545, trois en 1547⁵⁵.

⁵⁰ Une description succincte du texte est disponible dans l'*Index de l'Université de Paris : 1544, 1545, 1547, 1549, 1551, 1556*, éd. J. M. de Bujanda, F. Higman, J. K. Farge, Sherbrooke, Genève, Droz, 1985, t. 1, p. 319-320.

⁵¹ *Ein New Mandat Jesu Christi*, dont un exemplaire remonte à 1524 selon F. Higman, *Censorship and the Sorbonne. A bibliographical study of books in french censured by the Faculty of theology of the University of Paris, 1520-1551*, Genève, Droz, 1979, p. 137. Si Higman se contente d'affirmer que la « Generalle Croisade » « figure » dans la *Chrestienne Resjouyssance* (*Index de l'Université de Paris*, t. 1, p. 320), J. Gœury (*La Muse du consistoire*, p. 132) et J. A. Reid (*King's sister – Queen of Dissent*, Leiden-Boston, Brill, 2009, vol. 2, p. 456) reconnaissent la paternité de Beaulieu.

⁵² Il s'agit du théologien Pierre de Corne. Un ensemble de vers latins lui est consacré en 1542 (*Epitaphia honorandi magistri nostri Petri a Cornibus*, Paris, Adam Saulnier, 1542, in-8°, Paris, BnF-Yc 8802)). Une version française suit : *Traduction des epitaphes de venerable feu Maistre Pierre de Cornibus [...]*, Paris, Adam Saulnier, 1542, Chicago, Newberry Library (Case folio BX4060.A1 S25 ser. 1 v. 19). On peut imaginer que ces pièces, tout comme l'épithaphe de Beaulieu, ont été écrites peu de temps après sa mort.

⁵³ *La Muse du consistoire*, p. 124. Certaines pièces des *Divers Rapportz*, les coq-à-l'âne notamment, décochent toutefois quelques traits blessants contre les glossateurs « Toutesfois (Thibauld) je proteste/ Contre la glose [...] » (« De l'Asne au Coq [...] » p. 281, v. 81).

⁵⁴ *Calvin en polémique. Une maïentique du verbe*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 757.

⁵⁵ J.-F. Gilmont, *Jean Calvin et le livre imprimé*, Genève, Droz, 1997, p. 102.

En confiant son recueil aux soins de Jean Girard, alors imprimeur dominant à Genève⁵⁶, Beaulieu s'inscrit au cœur de cette dynamique et, même si rien ne permet d'affirmer que la « Generale Croisade » ou les autres pièces parodiques ait été encouragées par Calvin en personne, leur parution pourrait bien constituer une réponse spontanée au théologien, qui n'hésite pas alors à réclamer main-forte dans sa guerre de plumes⁵⁷.

Plus que les premières pièces, la « Generale Croisade » est d'une envergure et d'une habilité suffisantes pour satisfaire un public acquis, tout en attirant l'attention d'un lectorat plus large. Comme son titre l'indique, le texte constitue une parodie de bulle de croisade et du sermon qui lui est traditionnellement associé⁵⁸. Des indices énonciatifs et typographiques révèlent d'emblée la supercherie, à commencer par l'usage de la prosopopée, qui fait de l'auteur de cette bulle non pas le pape, mais Dieu lui-même, espièglement qualifié de « *Pontifex maximus* ». À la demande du Christ son fils, qui se plaint de la diminution du nombre de chrétiens, Dieu octroie « une grande et universelle croisade, ensemble une Bulle de planiere remission⁵⁹ », promettant les privilèges à ces croisés réformateurs qui auront fait le vœu de chasser hors de son royaume « Turcz, Payens, mescreans. Juifz, infidelles, ydolâtres, forgeurs de sectes, et plusieurs aultres grandz ennemys de sa coronne et de sa foy⁶⁰ ». Le dernier feuillet s'achève par deux formules imprimées dans une fonte de plus grand corps et en lettres capitales, dont la seconde s'inspire du vocabulaire des chartes juridiques : « L'Eglise deputée pour recepvoir lesdictz pardons : est la seul[e] Eglise de Christ. *Datum pro copia : PAULUS APOSTOLUS Jesu Christi. 2. Timot.3.d.* ».

Quant aux points de doctrine réformée, ils apparaissent plus clairement à la lecture des faux privilèges et pardons promis par la bulle :

- Liberté de lire la Bible en langue vulgaire
- Permission de prescher par tout
- Puissance d'eslire un confesseur
- Participation de la table de nostre filz et en tous aultres biens faitz
- Dispensation de tous vœuz
- Liberté de laisser les loix humaines
- Planiere remission aux destructeurs des ydoles
- Relaxation des peynes de Purgatoire
- Tous lesdictz pardons donnez sans argent

⁵⁶ Sur 196 éditions repérées à Genève entre 1540 et 1549, 62 sont confectionnées par Jean Girard (N. Szczech, *Calvin en polémique*, p. 758, s'appuyant sur J.-F. Gilmont, « *Bibliotheca Gebennensis* : les livres imprimés à Genève de 1535 à 1549 », *Genava*, 28, 1980, p. 229-251).

⁵⁷ J.-F. Gilmont (*Jean Calvin et le livre imprimé*, p. 145-146) rappelle que Calvin sollicite Pierre Viret pour répondre à la publication des articles de foi de la Sorbonne de 1543. Il décide finalement de s'en charger : « J'avais entendu que tu songeais à quelque chose contre les articles de la Sorbonne, ce que je souhaiterais vivement [...]. Je voudrais donc que tu le fasses [...]. J'ai été sollicité par quelques-uns. Tu peux, si tu le veux, m'ôter cette charge ».

⁵⁸ J. Paviot, *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)* [en ligne], Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, chap. 44 « La Croisade en Occident », § 11, : « Les sermons étaient prononcés lors de cérémonies organisées pour que les fidèles fussent en état de recevoir le message de la croisade [...]. Le contenu du sermon décrit la croisade comme un exercice spirituel et de dévotion contre les ennemis du Christ, dans un vocabulaire théologique avec force références à l'Écriture sainte. » (<http://books.openedition.org/pur/131433>).

⁵⁹ *Chrestienne Resjoyissance*, p. [215]-216.

⁶⁰ *Ibid.*, p. [215]. Jean Richard, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard, 1996, p. 7 : « La croisade, au sens précis du terme, est une expédition, essentiellement militaire, assimilée par la papauté à une œuvre méritoire et dotée par elle de privilèges spirituels accordés aux combattants et à ceux qui participent à leur entreprise. Si ces privilèges ont d'abord été concédés à ceux qui prenaient la route de l'Orient et plus spécialement des Lieux saints, ils l'ont aussi été pour d'autres opérations lancées à l'intérieur de la chrétienté contre des hérétiques ou des ennemis de l'Église de Rome, aussi bien qu'aux frontières de cette même chrétienté contre des païens ou des infidèles ».

La lecture des articles, ici le premier portant sur la lecture et la traduction de la Bible, confirme la radicalité des positions tenues :

Premièrement, toutes personnes de quelque estat, sexe et condition qu'ilz soyent, qui se croiseront et enrolleront comme est dict dessus, pourront licitement tenir à leur maison, porter par tout, lire en secret ou publiquement, de jour, de nuict et à toutes heures : un livre intitulé : la Bible, contenant le vieulx et nouveau Testament. Et ce en langaige Ebrieu, Grec, Latin, François, Italien, Allemand, et generallyment en quelconque aultre langue qu'ilz voudront et qu'ilz entendront le mieulx, et où ilz prendront plus de plaisir, Non obstant toutes et chascunes telles quelles, folles et abusives deffences par cy devant faictes : de ne lire, tenir ne porter ledict livre en langue vulgaire, à l'appetit et persuasion des hypocrites, seducteurs, idolatres et heretiques (comme si nous eussions jadis commandé de seulement lire noz ordonnances, et deffendu de noter et entendre ce qu'on liroit)⁶¹.

Nous avons ici affaire à un genre particulier, celui des textes pseudo-catholiques, particulièrement en vogue au sein du groupe de Neuchâtel dans les années 1530⁶². On pense à *La Confession et raison de la foy de maistre Noel Bedd*⁶³, la *Declaration de la Messe, le fruit d'icelle, la cause et le moyen, pourquoy et comment on la doit maintenir* d'Antoine Marcourt⁶⁴, les *Chansons nouvelles demonstrantz plusieurs erreurs et faulsetez : desquelles le paovre monde est remply par les ministres de Satan* de Matthieu Malingre⁶⁵. Sous des titres à première vue irréfutables, tous détournent les discours théologiques et ecclésiastiques orthodoxes. À ces ouvrages sont associés ceux que François Higman nomme les « édits parodiés⁶⁶ ». Si certains peuvent à première vue passer pour d'authentiques actes, comme les *Grans pardons et indulgences, le tresgrand Jubilé de plainiere remission de peine et de coulpe, à tous les confraires de la tressacrée confrairie du saint esperit [...]*⁶⁷, d'autres signalent d'emblée leur caractère fictif. Ainsi du *Mandement de Jesus Christ à tous les Chrestiens et fideles* paru chez Jean Girard en 1544⁶⁸. La « Generale Croisade » appartient sans conteste à ce sous-genre, qu'il illustre remarquablement.

Effectivement, le texte est l'objet d'une mise en scène énonciative et éditoriale spectaculaire qui constitue l'aboutissement des premières tentatives versifiées : la dimension écrite (le sceau de la bulle imité par un jeu typographique) se mêle à la dimension orale (la rhétorique sermonnaire) pour donner forme à cette fulmination fictive propre à séduire le lecteur. Un tel jeu n'est pas sans rappeler les expérimentations neuchâteloises, où les genres et les supports sont souvent détournés (pièces de théâtre, chansons, épîtres, placards, ouvrages illustrés) Il est impossible de dire si la « Generale Croisade » a connu, comme certains imprimés neuchâtelois, une vie autonome hors du recueil et dans l'espace public. Pour ce que l'on en sait, elle semble néanmoins avoir connu le succès en librairie. Outre sa

⁶¹ *Chrestienne Resjouissance*, p. [218].

⁶² L'expression est traditionnelle depuis W. Kemp, « La redécouverte des éditions de Pierre de Vingle imprimées à Genève et à Neuchâtel (1533-1536) », *Le Livre évangélique en français avant Calvin. Étude originales, publications d'inédits, catalogues d'éditions anciennes*, éd. J.-F. Gilmont, W. Kemp, Turnhout, Brepols, 2004, p. 147-177. Sur les parodies de textes officiels, on consultera surtout G. Berthoud, « Livres pseudo-catholiques de contenu protestant », *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Droz, 1957, p. 143-154.

⁶³ Paris [Neuchâtel, Pierre de Vingle], 1533, in-8°, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek (79.K.60).

⁶⁴ Neuchâtel, Pierre de Vingle, 1534, in-16, Neuchâtel, BPU (A.F. C 49 B).

⁶⁵ [Neuchâtel, Pierre de Vingle, 1543], in-8°, Zurich, Zentralbibliothek (Rés. 1327).

⁶⁶ F. Higman, « Les genres de la littérature polémique calviniste au XVI^e siècle », *Lire et découvrir. La circulation des idées au temps de la Réforme*, Genève, Droz, 1998, p. 441.

⁶⁷ [Genève, Pierre de Vingle], 1533, in-8°, Neuchâtel, BPU (A.F. C 30).

⁶⁸ Jean Girard, in-8°, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek (79.Ee.6). Voir *supra* notre n. 51

traduction en langue anglaise en 1570⁶⁹, elle est rééditée anonymement chez Jean Girard en 1550, assortie d'une parodie similaire, les *Arrestz et ordonnances royaux de la supreme, tres-haulte et souveraine Court du Royaume des Cieux*⁷⁰. Le commanditaire n'est cette fois plus le Christ, mais « Le Procureur general des ames de tous fideles le benoist S. Esprit ». Si saint Paul était convoqué comme témoin de l'appel à la « Generale Croisade », c'est désormais sous l'autorité du « feal Chambellan et Secretaire saint Pierre⁷¹ » que les arrêts sont rendus par la cour.

La stratégie de Beaulieu repose en fin de compte sur l'équilibre entre *placere* et *docere*, que résume la piquante formule de « joyusetez chrestiennes » au titre de la seconde section :

Icy commence la seconde partie de ce present Livre, en laquelle l'Autheur a mis aussi : plusieurs joyusetez chrestiennes de sa composition, pour plus encore resjouyr les fidelles Lecteurs, oultre les Chansons precedentes. (p. 168)

Suivant l'exemple des chansons spirituelles qui peuvent permettre aux chrétiens repentis de se « resjouyr licitement » loin des « chansons et jeux de dissolution⁷² », le divertissement satirique doit – sans renoncer à combattre les papistes – ne pas céder à l'inconvenance et toujours se mettre au service de la mission pastorale. Voilà pourquoi Beaulieu opte volontiers pour la parodie, qu'il conçoit comme une conversion textuelle à l'image et au service d'une conversion spirituelle, le détournement comique de l'édit se présentant ainsi comme une opération complémentaire du *contrafactum* des chansons mondaines. Dans les deux cas, le plaisir provient d'abord de la reconnaissance du modèle, lequel est aussitôt réinvesti par le vrai message évangélique. La présence de références bibliques, en marge de la « Generale Croisade », tout comme dans des pièces plus modestes comme « La coppie de l'Instrument et memorial de la perte du dieu des freres Jacoppins de Lyon », confirment cette finalité edificatrice. Ainsi, les parodies de la *Chrestienne Resjouyssance* tissent-elles un lien étroit entre satire et pastorale et l'on pourrait étendre aux écrits de Beaulieu ce que Nathalie Szczech note à propos des pamphlets de Calvin, considérant qu'ils relèvent d'un « ministère polémique » en « développement symbiotique avec les discours homilétiques, exégétiques et didactiques⁷³ ».

À vrai dire, dès 1542, l'« Epistre à Clément Marot » laissait déjà entrevoir cette double exigence. L'évocation du séjour rustique n'est pas uniquement associée à la composition et à l'interprétation de chants divins, mais aussi à la dérision. Après avoir évoqué le bruit des pastoureux, brebis, vaches et taureaux, Beaulieu se laisse aller à la digression :

Mais plus me plaict encor telle brayrie
Que ne feroit toute la chanterrie
Du Papegay de Rome, ou Antechrist,
Dont le Baptesme as doctement escript. (p. 205)

⁶⁹ *The General Pardon geven longe agone, and sythe newly confirmed, by our almightie Father, with many large privileges, grauntes, and bulles graunted for ever, as it is to be seen hereafter. Dramme out of Frenche, into English*, Londres, William Pickering, 1570, in-8°, Cambridge, University Library (Syn 8.57.95).

⁷⁰ *Arrestz et ordonnances royaux de la supreme, tres-haulte et souveraine Court du Royaume des Cieux. Avec la Generale Croisade, jadis donnée, et maintenant confirmée par nostre saint Pere Dieu. Le tout collationé au vray original*, [Genève, Jean Girard], 1550, in-4°, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek (78.G.52).

⁷¹ *Ibid.*, f. A2r et B3r pour ces deux citations.

⁷² La première citation figure au recto du sixième feuillet, la seconde au verso du quatrième.

⁷³ N. Szczech, *Calvin en polémique*, p. 99.

Beaulieu attribue ici à Marot la paternité d'un texte intitulé « D'un monstre nouvellement baptisé » ou « Le Baptême de l'Antechrist » dont deux manuscrits de la BnF (Dupuy n° 736 et fr. n° 22560) nous ont conservé la trace. Que ce texte ne puisse raisonnablement pas être donné à Marot, comme l'a démontré Jean Plattard⁷⁴, importe peu. L'allusion de Beaulieu force la connivence, allant jusqu'à faire de Marot, non pas seulement le modèle à suivre pour la traduction sacrée (« [...] les tant beaulx Psalmes par toy confictz », p. 206), mais aussi le complice de sa propre pratique satirique.

Ainsi, en 1546, le modèle marotique demeure incontournable, même si c'est pour mieux s'en éloigner. De fait, deux ans après sa mort, Marot est l'objet de toutes les récupérations. Sur le plan éditorial notamment, les années 1545-1546 donnent lieu au premier rassemblement de textes inédits, comme en témoignent les initiatives de Jean de Tournes ou, plus modestement, celle de M. Malingre. Beaulieu ne peut se targuer d'aucun inédit, mais il s'adosse aux tribulations du second exil pour justifier sa conversion religieuse et poétique et défendre l'urgence d'un engagement explicite. L'évolution de sa production satirique, toujours plus violente et ciblée, accompagne l'aggravation des troubles confessionnels, la publication d'un texte fracassant comme la « Generale Croisade » se trouvant en définitive pleinement justifiée par le durcissement du ministère calvinien⁷⁵ face à l'orthodoxie. La tenue du Concile de Trente en décembre 1545, le supplice des Martyrs de Meaux l'année suivante⁷⁶ semblent bien marquer la fin d'un monde, au sein duquel s'estompe le prototype du poète marotique français de la « mouvance évangélique⁷⁷ », toujours ambigu, allusif et prudent. En face de ce modèle émerge la figure de Théodore de Bèze (1519-1605), poète « officiel » soutenu par le magistère de Calvin. Sans être ni Clément Marot ni Théodore de Bèze, Beaulieu a joué dans cette transition un rôle qui ne doit pas être négligé.

⁷⁴ « De l'authenticité de “quelques poésies inédites de Clément Marot” », *Bulletin de la SHPF*, 61.3, 1912, contre R. Fromage, « Poésies inédites de Clément Marot », *Bulletin de la SHPF*, 58.1, 1909, p. 44-50. Le texte en question est disponible f. 222v du ms. Dupuy n° 736 de la BnF (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100349670>).

⁷⁵ C'est à partir des années 1545-1546 que le Consistoire se met à traquer plus sévèrement les cas de papisme. Lucien Febvre parle de Genève comme d'une « cité chrétienne, calviniste, et totalitaire » (*Au cœur religieux du XVI^e siècle*, p. 206).

⁷⁶ « Le chant des martyrs de Meaux, 1546 », *Bulletin historique et littéraire (SHPF)*, 28.5, 1879, p. 205-207.

⁷⁷ C. Scollen-Jimack, « Vers une typologie marotique : Eustorg de Beaulieu, Victor Brodeau, Charles de Sainte-Marthe », *La Génération Marot. Poètes français et néolatins (1515-1550)*, s.d. G. Defaux, Paris, Champion, 1997, p. 193-209 et surtout p. 198 : « [...] je suggérerais que bon nombre des marotiques seraient sinon des luthériens, des Protestants, du moins des crypto-Protestants à tendances évangéliques ».

BIBLIOGRAPHIE

- BERTHON, G., *Bibliographie critique des éditions de Clément Marot (ca. 1521-1550)*, Genève, Droz, 2019.
- BERTHOUD, G., « Livres pseudo-catholiques de contenu protestant », *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Droz, 1957, p. 143-154.
- FERRER, V., « La lyre protestante : Calvin et la réforme poétique en France », *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], 226.1, 2009.
- GILMONT, J.-F., *Jean Calvin et le livre imprimé*, Genève, Droz, 1997.
- GÆURY, J., MILLET, O., « La *Chrestienne Resjouyssance* (1546) d'Eustorg de Beaulieu [...] », *Revue d'histoire du protestantisme* [en ligne], 3.3/4, 2018, p. 481-566.
- HARVITT, H. J., *Eustorg de Beaulieu, A disciple of Marot. 1495(?) - 1552*, Lancaster (Pa.), Press of the New Era Printing Co., 1918 (fac-similé, New-York, AMS Press, 1966).
- HIGMAN, F., « *La Complainte d'ung pastoureau chrestien* et *Le Riche en pauvreté* dans leur contexte : vrai ou faux Marot ? », *Clément Marot « Prince des poètes français » 1496-1996, Actes du Colloque international de Cabors en Quercy, 1996*, éd. G. Defaux, M. Simonin, Paris, Champion, 1997, p. 405- 416.
- , « Les genres de la littérature polémique calviniste au XVI^e siècle », *Lire et découvrir. La circulation des idées au temps de la Réforme*, Genève, Droz, 1998, p. 437-448.
- KEMP, W., « La redécouverte des éditions de Pierre de Vingle imprimées à Genève et à Neuchâtel (1533-1536) », *Le Livre évangélique en français avant Calvin. Étude originales, publications d'inédits, catalogues d'éditions anciennes*, éd. J.-F. Gilmont, W. Kemp, Turnhout, Brepols, 2004, p. 146-177.
- MAROT, C., *Les Épîtres*, éd. G. Berthon et J.-C. Monferran, Paris, Gallimard [Poésie], 2021.
- MILLET, O., « Marot et Calvin : chanter les psaumes », *Clément Marot « Prince des poètes français » 1496-1996*, Paris, Classiques Garnier, 2023 (réimpression de l'édition de 1997), p. 463-476.
- MUEGLER, N., « *Bon pays de France* ». *Enjeu national et joutes poétiques sous le règne de François I^{er}*, Genève, Droz, 2023.
- SCOLLEN-JIMACK, C., « Vers une typologie marotique : Eustorg de Beaulieu, Victor Brodeau, Charles de Sainte-Marthe », *La Génération Marot. Poètes français et néolatins (1515-1550)*, s.d. G. Defaux, Paris, Champion, 1997, p. 193-209.
- SZCZECH, N., *Calvin en polémique. Une maïentique du verbe*, Paris, Classiques Garnier, 2016.
- , « Ravir les fidèles aux ténèbres. Langage et stratégies discursives au sein du groupe de Neuchâtel », *Le Langage et la foi dans l'Europe des Réformes. XVI^e siècle*, s.d. J. Ferrant, T. Guillaibert-Madinier, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 101-129.
- WURSTEN, D., *Clément Marot and Religion. A Reassessment in the Light of his Psalm Paraphrases*, Leyde-Boston, Brill, 2010.